

FICHE DE RÉSERVATION DE TERRAIN

Lotissement communal du Parc de Boussac

1. IDENTITÉ DU (DES) ACQUÉREUR(S)

Nom et prénom (acquéreur 1) : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Nom et prénom (acquéreur 2, le cas échéant) : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Notaire pressenti : _____

Adresse du notaire : _____

2. TERRAIN RÉSERVÉ

N° de lot	Surface (m ²)	Prix au m ² (€ TTC)	Coût total (€ TTC)
_____	_____	63,00 €	_____ €

3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Par la signature de la présente fiche de réservation, le(s) acquéreur(s) désigné(s) ci-dessus s'engage(nt) à acquérir le terrain référencé à la section 2, aux conditions de prix indiquées, et déclare(nt) avoir pris connaissance des caractéristiques du lot concerné.

La Commune s'engage, pour sa part, à réserver le terrain susvisé au(x) bénéficiaire(s) de la présente fiche, dans l'attente de la signature d'un compromis de vente.

DELAI IMPERATIF : Le compromis de vente devra être signé dans un délai d'UN (1) MOIS à compter de la date de signature de la présente fiche de réservation. Passé ce délai, et sauf accord écrit et préalable de la Commune, la présente réservation sera considérée comme caduque de plein droit, sans mise en demeure préalable. Le terrain sera alors remis à la disposition de la Commune.

3. DOCUMENTS REMIS A L'ACQUEREUR

Le(s) soussigné(s) atteste(nt) avoir reçu, préalablement à la signature de la présente fiche de réservation, les documents suivants relatifs au lotissement communal du Parc de Boussac :

- Plaquette d'information
- Règlement du lotissement
- Cahier des charges du lotissement
- Plan détaillé

Le(s) acquéreur(s) déclare(nt) avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents et en accepter les dispositions sans réserve.

4. SIGNATURES

Le(s) acquéreur(s)

Le Maire ou son représentant

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

(Signature et cachet de la commune)

Date : _____

Date : _____

Document établi en deux exemplaires originaux – Un exemplaire conservé en mairie, un exemplaire remis à l'acquéreur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (contact : mairie).